



CONCOURS VIDEO PRIX NATIONAL LIONS Année 2009-2010

Règlement du Concours

Article 1 – Esprit

Ce prix est destiné à promouvoir des talents qui s'intéressent aux évolutions de notre Société et aux techniques visuelles actuelles.

Article 2 – Présentation

Le District Multiple 103 France du Lions Club international organise un concours vidéo sur le thème : " **Développement Durable.**"

Article 3 – Conditions de participation

Un Concours Vidéo est organisé auprès des:

- Jeunes âgés de moins de 25 ans au 1^{er} juillet 2010 (première catégorie),
- De 25 ans et plus au 1^{er} juillet 2010 (deuxième catégorie).

Ils peuvent participer au concours, soit à titre individuel, soit en équipe, dans le cadre d'un projet pédagogique sur le Développement Durable.

Les Léos et Lions peuvent concourir.

Article 4 – Présentation du support audio-visuel

Le reportage présenté ne devra pas dépasser cinq minutes.

Il sera enregistré sur un support disque, utilisable sur ordinateur (format AVI = Audio Vidéo Interleave) comportant outre le reportage, l'identification du ou des auteurs.

Article 5 – Sélection des enregistrements – Montages audio-visuels :

Les candidats seront jugés sur le choix du sujet, l'originalité, la qualité technique, le respect du règlement .

A-. Par le District :

Une sélection des deux meilleurs reportages de chaque catégorie sera effectuée et primée. Ces deux premiers prix dans chaque catégorie seront présentés à la Convention Nationale.

B-. Par le District Multiple 103 France :

Le Jury Nationale sélectionnera les deux meilleurs reportages dans chaque catégorie qui seront récompensés à la Convention Nationale de DIJON.

Article 6 – Jury

Les jurys chargés de sélectionner les deux meilleurs reportages de chaque catégorie pour chaque District et les deux meilleurs reportages dans chaque catégorie au National seront formés de Professionnels : Spécialistes du Développement Durable, dans l'Audiovisuel et la Communication.

Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 7 – Prix

A) Par le District

Le Gouverneur de chaque District décidera du nombre et du montant des récompenses.

B) Par le District Multiple France à la Convention Nationale

Les deux meilleurs reportages dans chaque catégorie seront récompensés.

Premier Prix National : 1 000 €uros

Deuxième Prix National : 500 €uros

Article 8 – Envoi des Supports

A) Les candidats ou les clubs devront adresser ces supports enregistrés, sous pli protégé, avec un résumé écrit sur le reportage réalisé (vingt lignes maximum), accompagnés de la fiche d'inscription au Chargé de Mission Développement Durable du District avant le 31 mars 2010

B) Les deux meilleurs reportages dans chaque catégorie seront adressés au Président >National de la Commission Humanisme, avant le 30 avril 2010.

Article 9 – Droits d'Auteur

Chaque participant autorise le Lions Club International à utiliser le montage individuel à des fins de promotion dans le domaine de ses actions sur le Développement durable, et abandonne ses droits à l'image, sans conditions ni contrepartie.

Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

Paris, le 1^{er} juillet 2009

Régis FLORENT
Président de la Commission
HUMANISME
regis.florent@free.fr

Roland CHAILLOT
roland.chaillot@wanadoo.fr

Stéfan LEVENDOF
stephane.levendof@orange.fr
GOUVERNEURS de LIAISON

Coordinateur de District
COMMISSION HUMANISME 103

Chargé de Mission
DEVELOPPEMENT DURABLE 103



CONCOURS VIDEO PRIX NATIONAL LIONS Année 2009-2010

FICHE D'INSCRIPTION A REMPLIR PAR LES CANDIDATS

CLUB:

DISTRICT:

NOM du créateur ou des coauteurs: M., Mme Melle

(en capitales)

PRENOM:

DATE DE NAISSANCE:

(Joindre la photocopie de la carte d'identité)

ADRESSE:

TELEPHONE:

COURRIEL:

NATIONALITE:

PROFESSION:

RESUME DU REPORTAGE:

Engagement : Je (nous), soussigné(e,és), reconnais(sons) avoir pris connaissance du règlement du CONCOURS VIDEO, Prix National du Lions Club International D. M. 103 France et je (nous) l'accepte(ons).

Fait à

le

Signature

Ce document est à joindre à chaque exemplaire du dossier et à adresser au plus tard le 31 mars 2010 au Chargé de Mission "Développement Durable" du District: